



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2019-057

PUBLIÉ LE 5 MARS 2019

Sommaire

Agence régionale de santé

13-2019-02-22-008 - Arrêté de réquisition de praticien Dr RABAUD Emmanuel, le jeudi 7 mars 2019, Secteur 13046 Arles (2 pages) Page 3

13-2019-02-28-004 - Arrêté préfectoral du 28 février 2019 pourtant modification de l'arrêté du 28 mars 2018 fixant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département des Bouches-du-Rhône (9 pages) Page 6

DDTM 13

13-2019-03-01-005 - Arrêté Préfectoral portant autorisation dérogatoire à l'article L.411-1, au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement pour procéder à la perturbation intentionnelle et à la régulation du Goéland leucopnée (Larus Michahellis) afin d'en limiter les nuisances à l'encontre des biens et des personnes sur le territoire de la commune de Martigues (5 pages) Page 16

Préfecture-Cabinet

13-2018-12-14-013 - Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019 (2 pages) Page 22

Agence régionale de santé

13-2019-02-22-008

Arrêté de réquisition de praticien
Dr RABAUD Emmanuel, le jeudi 7 mars 2019,
Secteur 13046 Arles



PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

Arrêté portant réquisition de praticien

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1(4) ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.4121-2, L.4123-1, L.4163-7, L.6314-1, L.6315-1, R.6315-1 et suivants, R.4127-1 à R.4127-112 et notamment l'article R.4127-77;

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2003, relatif au cahier des charges type, fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire (PDSA) ;

VU l'arrêté du 1^{er} septembre 2018 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant modification du cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté du 24 septembre 2018 du Directeur Général de l'ARS PACA, portant adoption du projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018- 2028 ;

VU le tableau prévisionnel d'astreinte, de régulation établi pour le département et le tableau prévisionnel des effecteurs établi par secteurs du département des Bouches-du-Rhône pour le mois de février 2019, communiqué par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, via le logiciel Ordigard ;

VU le courriel en date du 11 février 2019 du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins faisant état de l'impossibilité de compléter le tableau de garde par la concertation prévue à l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique, pour le territoire géographique 13046 (Arles);

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article R.6315-4 du code de la santé publique, en cas d'absence ou d'insuffisance de médecins volontaires pour participer à la permanence des soins, il appartient au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins d'opérer différentes consultations et démarches en vue de compléter le tableau de garde présentant des carences pour la période considérée;

CONSIDERANT que le courriel envoyé le 11 février 2019 par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, à la suite des démarches et consultations précitées, constate l'insuffisance de médecins volontaires pour participer à la permanence des soins ;

CONSIDERANT que le tableau de la permanence des soins demeure incomplet ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, «en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, pour toutes les communes du département ou plusieurs ou une seule d'entre elles, réquisitionner tout bien ou service, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service ou à l'usage de ce bien et prescrire toute mesure utile jusqu'à ce que l'atteinte à l'ordre public ait pris fin ou que les conditions de son maintien soient assurées » ;

CONSIDERANT que la permanence des soins revêt le caractère d'une mission de service public et que l'absence de permanence des soins ambulatoires constitue un risque grave pour la santé publique résultant de l'absence de réponse prolongée aux demandes de soins de premier recours **le jeudi 7 mars 2019 de 20 H 00 à 24 H 00**, qu'ainsi il existe une difficulté majeure des services d'urgence à faire face à un afflux de patients.

CONSIDERANT que l'autorité administrative se trouve dans l'impossibilité de faire face à ce risque avéré de défection en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition, pour garantir la permanence des soins sur le secteur de PDSA d'Arles, dans le département des Bouches du Rhône ;

CONSIDERANT que les conditions d'urgence et de nécessité sont établies ;

SUR proposition du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

ARRETE

Article 1 : Le médecin généraliste mentionné ci-dessous est réquisitionné le jeudi 7 mars 2019 de 20 H 00 à 24 H 00, afin d'assurer pour le secteur géographique en cause, la permanence des soins en médecine ambulatoire.

**Docteur RABAUD Emmanuel
2, avenue des Alyscamps
13200 Arles**

Article 2 : Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 départemental à tout instant, à son numéro de téléphone opérationnel, durant les périodes horaires de réquisition.

Article 3: Conformément aux dispositions de l'article L.2215-1-4 du code général des collectivités territoriales et nonobstant toute contestation contentieuse éventuelle de la part d'un médecin réquisitionné, le présent arrêté est exécutoire d'office, à compter de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le fait pour un médecin de ne pas déférer à une réquisition de l'autorité publique est également passible d'une amende prévue aux de l'article L.4163-7 du code de la santé publique.

Article 4 : Un recours contentieux contre cette décision peut être formé devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la déléguée départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au praticien concerné et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 22 février 2019

**Pour Le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint**

Nicolas DUFAUD

Agence régionale de santé

13-2019-02-28-004

Arrêté préfectoral du 28 février 2019 pourtant modification
de l'arrêté du 28 mars 2018 fixant la liste des médecins
agréés généralistes et spécialistes du département des
Bouches-du-Rhône



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Arrêté préfectoral du 28 février 2019 portant modification de l'arrêté du 28 mars 2018 fixant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département des Bouches-du-Rhône

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône.

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 4127-100 à R.4127-108 ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié par le décret 2010-144 du 31 mars 2010 art.352, Modifié par le décret 2013-447 du 30 mai 2013, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admissions aux emplois publics et régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pourtant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°88-3386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté du 28 mars 2018 portant nomination des médecins agréés généralistes et spécialistes des Bouches du Rhône ;

VU la demande des intéressé(e)s;

CONSIDERANT les avis donnés par le Conseil départemental de l'ordre des médecins des Bouches-du-Rhône en date du 07 janvier 2019;

CONSIDERANT que les Unions régionales des professionnels de santé n'ont pas émis d'avis défavorable en date du 10 janvier 2019 ;

SUR proposition de la déléguée départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence régionale de la santé P.A.C.A ;

.....

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste annexée au présent arrêté nommant les médecins agréés généralistes et spécialistes du département des Bouches-du-Rhône est arrêtée comme suit :
(cf. liste jointe).

Article 2 : Cet agrément est délivré jusqu'au 23 janvier 2020, date de renouvellement de l'arrêté nommant les médecins agréés dans le département des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : Les médecins agréés, appelés à examiner, au titre du présent arrêté, des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants, sont tenus de se récuser.

Article 4 : Les médecins de la prévention et les médecins contrôleurs doivent se récuser lorsqu'ils sont missionnés en tant que médecins agréés pour examiner un fonctionnaire appartenant à l'administration qui les emploie.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la Déléguée départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence régionale de santé P.A.C.A, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 28 février 2019

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale

Juliette TRIGNAT

Pour information :

Liste des médecins ayant demandé leur inscription sur la liste des médecins agréés des Bouches-du-Rhône 2017/2020

Docteur CAYOL Véronique
Docteur EL YAKIM
Docteur LEFBVRE Isabelle

Liste de médecin ayant demandé leur retrait de la liste des médecins agréés des Bouches-du-Rhône 2017/2020

Docteur DAHAN Céline

LISTE DES MEDECINS SPECIALISTES DES BOUCHES-DU-RHONE
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés
valable jusqu'au 23 janvier 2020

AIX EN PROVENCE

Docteur HALIMI Patrice	Chirurgie infantile	MATERNITE L'ETOILE - 2530 ROUTE DE PUYRICARD	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 56 11
Docteur DEFER Remy	Psychiatrie	CDG13-BOULEVARD DE LA GRANDE THUMINE LES VERGES	13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 02	04 42 54 40 50/88
Docteur DUMUR Jean-Pol	Pneumologie	47 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 39 96
Docteur GANZIN Pierre	Rhumatologie	30 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 56 55
Docteur JACQUEME Pierre	Pneumologie	C.H DU PAYS D'AIX - AVENUE DES TAMARIS	13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	06 12 81 30 99
Docteur LEFEBVRE Isabelle	Psychiatrie	CHS MONTERRIN - S13-G17 -109 AV DU PETIT BARTHELEMY	13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 16 49 96
Docteur NAHON Sophie	Oncologie médicale	C.H DU PAYS D'AIX - AVENUE DES TAMARIS	13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 33 90 17
Docteur OPINEL Pierre	Gynécologie obstétrique	C.H DU PAYS D'AIX - AVENUE DES TAMARIS	13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 33 50 28
Docteur PROSPERI Antoine	Psychiatrie	C.H MONTERRIN - 109 AV DU PETIT BARTHELEMY	13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 01	04 42 16 18 59
Docteur REIN Alain	Ophthalmologie	13 RUE AUDE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 27 88
Docteur SASSOON Dominique	Chirurgie ortho. & traumat.	CLINIQUE AXIUM - 42 AVENUE DELATTRE DE TASSIGNY	13100 AIX EN PROVENCE	08 20 16 01 50

ARLES

Docteur JOUBERT Jean Pierre	Psychiatrie	7 RUE JEAN JAURES	13200 ARLES	04 90 18 28 24
Docteur DAURES Regine	Pneumologie	3 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE	13200 ARLES	04 90 49 96 06

AUBAGNE

Docteur BAZIN Eric	Psychiatrie	IMMEUBLE VERDI - RUE JOSEPH LAFOND	13400 AUBAGNE	04 42 03 22 80
Docteur NOTE Ivan	Psychiatrie	180 AV GABRIEL PERI - LES OMBRES F14	13400 AUBAGNE	04 42 72 32 60

LA CIOTAT

Docteur COSTE Joël	Rhumatologie	26 COURS PIERRE PUGET	13006 MARSEILLE	04 91 54 12 44
Docteur FRENAY Catherine	Pneumologie	14 RUE GUEYMARD	13600 LA CIOTAT	04 82 60 62 16
Docteur SQUARCIONI Gilbert	Généraliste	CENTRE MEDICAL P.CAUSTI - 118 RUE GEORGES ROMAND	13600 LA CIOTAT	06 03 48 59 46

MARSEILLE 1

Docteur ALONZO Bernard	Neurologie	17 RUE FORTIA	13001 MARSEILLE	04 91 54 83 41
Docteur GUERRINI Robert	Psychiatrie	2 RUE BAILLI DE SUFFREN	13001 MARSEILLE	04 91 54 01 27
Docteur GUINOT Herve	Neurologie	17 RUE FORTIA	13001 MARSEILLE	04 91 54 83 41
Docteur RECOURS Paul	Psychiatrie	87 BOULEVARD LONGCHAMP	13001 MARSEILLE	04 91 64 20 28
Docteur SUCHET Laurent	Neurologie	17 RUE FORTIA	13001 MARSEILLE	04 91 54 83 41
Docteur ZOTIAN Elisabeth	Endocrinologie et métabolismes	1 BOULEVARD LONGCHAMP	13001 MARSEILLE	04 91 50 88 80

MARSEILLE 2

Docteur BASTID Christophe	Gastro-Entérologie Hépatologie	7 RUE FELIX EBOUE	13002 MARSEILLE	04 91 92 68 59
Docteur BERGOIN GOMEZ Catherine	Dermatologie et vénéréologie	DRH-VILLE DE MARSEILLE - 90 BD DES DAMES	13002 MARSEILLE	04 91 55 26 81
Docteur SERRA Philippe	Pneumologie	12 QUAI DU PORT	13002 MARSEILLE	04 91 54 86 49

MARSEILLE 3

Docteur TORRES Dolores	Psychiatrie	C.M.P BELLE DE MAI - 150 RUE DE CRIMEE	13003 MARSEILLE	06 60 02 02 30
------------------------	-------------	--	-----------------	----------------

MARSEILLE 4

Docteur BERENQUER Michel	Psychiatrie	2 RUE LACEPEDE	13004 MARSEILLE	04 91 84 77 26
Docteur DAOUD Patrick	Rhumatologie	31 AVENUE MARECHAL FOCH	13004 MARSEILLE	04 91 85 28 22
Docteur GONNET Philippe	Ophthalmologie	161 AVENUE DES CHARTREUX	13004 MARSEILLE	04 91 84 56 96
Docteur MATIKIAN Avedis Alain	Pathologies cardio-vasculaires	49 AVENUE DES CHARTREUX	13004 MARSEILLE	04 91 05 99 00

MARSEILLE 5

Docteur CHRISTIA-LOTTER M.Amandine	Médecine du travail	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 63 85
Docteur DASSA Daniel	Psychiatrie	POLE PSYCHIATRIE CENTRE - 147 BOULEVARD BAILLE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 43 51 02
Docteur DELARQUE Alain	Rééducation réadaptation fonct	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	06 08 42 65 60
Docteur DISDIER Patrick	Médecine interne	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 49 83/29
Docteur GABETTI Michel	Stomatologie	MEDECINE LEGALE - 27 BOULEVARD JEAN MOULIN	13005 MARSEILLE	04 98 03 20 79
Docteur GASS Roger	Pathologies cardio-vasculaires	120 BOULEVARD CHAVE	13005 MARSEILLE	04 91 47 00 08
Docteur LEONETTI Georges	Biologie médicale	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 63 85
Docteur MERLIHOT Jean Michel	Ophthalmologie	41 RUE BRANDIS	13392 MARSEILLE CEDEX 05	06 07 90 53 78
Docteur POLVEREL Bernard	Psychiatrie	31 PLACE JEAN JAURES	13005 MARSEILLE	04 91 47 20 54
Docteur SAMUELIAN Jean Claude	Psychiatrie	POLE PEDO/ PSYCHIATRIE - 147 BOULEVARD BAILLE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 43 50 47
Docteur SEITZ Jean Francois	Gastro-Entérologie Hépatologie	C.H TIMONE - 264 RUE ST PIERRE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 38 82 13
Docteur ZENDJIDIAN Xavier	Psychiatrie	POLE PSYCHIATRIE CENTRE - 147 BD BAILLE	13385 MARSEILLE CEDEX 05	04 91 43 51 03

MARSEILLE 6

Docteur AHARFI Serge	Pathologies cardio-vasculaires	24 AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 96 10 00 10
Docteur BOUDOURESQUES Gerard	Neurologie	36 AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	06 11 57 80 26
Docteur CORI Michel	Psychiatrie	83 RUE SAINT-JACQUES	13006 MARSEILLE	04 91 37 26 20
Docteur DUSSART Luc	Pneumologie	65 AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 96 20 60 60
Docteur GALINIER Anne	Rhumatologie	110A RUE EDMOND ROSTAND	13006 MARSEILLE	06 61 72 60 47
Docteur GARAT Hervé	Dermatologie et vénéréologie	2 RUE LOUIS MAUREL	13006 MARSEILLE	04 91 37 02 69
Docteur ELBEZE Gilles	Rééducation réadaptation fonct	52 RUE EDMOND ROSTAND	13006 MARSEILLE	04 91 37 46 01
Docteur GRAFF Françoise	Ophthalmologie	5 BOULEVARD NOTRE-DAME	13006 MARSEILLE	04 91 33 34 48
Docteur GUGLIOTTA Jean Eugène	Néphrologie	77 RUE DU DOCTEUR ESCAT	13006 MARSEILLE	04 91 81 21 31
Docteur HEISELBECK Denis	Psychiatrie	8 RUE EDOUARD DELANGLADE	13006 MARSEILLE	04 91 04 61 30
Docteur OLIVARES Jean Paul	Rhumatologie	22 AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 91 37 17 99
Docteur OLIVE EYSSERIC Pierre	Psychiatrie	63 COURS PIERRE PUGET	13006 MARSEILLE	04 91 37 25 22
Docteur PEGLIASCO Herve	Pneumologie	22 RUE MONTGRAND	13006 MARSEILLE	04 91 54 47 77
Docteur THOMASSIN Jean Marc	Oto-Rhino-Laryngologie	24 AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 91 81 27 81

LISTE DES MEDECINS SPECIALISTES DES BOUCHES-DU-RHONE
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés
valable jusqu'au 23 janvier 2020

MARSEILLE 8

Docteur AIRAUDI Stéphane	Chirurgie ortho. & traumat.	CLINIQUE MONTICELLI - 88 RUE CDT ROLLAND	13008 MARSEILLE	04 91 71 77 17
Docteur AUBRY Michel	Psychiatrie	2 BOULEVARD MICHELET	13008 MARSEILLE	04 91 55 63 46
Docteur BELLON Helene	Endocrinologie et métabolismes	149 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 25 50 41
Docteur BESSON Nadine	Psychiatrie	32 BOULEVARD RODOCCANACHI	13008 MARSEILLE	04 91 40 32 82
Docteur BIANCHI Herve	Psychiatrie	1 BOULEVARD PERIER	13008 MARSEILLE	04 91 04 63 63
Docteur BORTONE Fabrice	Psychiatrie	52 BOULEVARD PERIER	13008 MARSEILLE	04 91 53 33 33
Docteur BRETHEAU Denis	Chirurgie urologique	188 RUE DU ROUET	13008 MARSEILLE	04 96 12 13 64
Docteur CARISSIMI Philippe	Chirurgie générale	38 RUE JEAN MERMOZ	13008 MARSEILLE	04 91 22 61 62
Docteur HOBALLAH Hani	Gastro-Entérologie Hépatologie	118 RUE JEAN MERMOZ	13008 MARSEILLE	04 91 22 02 03
Docteur LEBEAU Jean Louis	Psychiatrie	376 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 77 38 47
Docteur LEVEQUE Marc	Neurochirurgie	215 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 77 55 55
Docteur MAILAENDER Claude	Chirurgie ortho. & traumat.	118 RUE JEAN MERMOZ	13008 MARSEILLE	04 91 16 73 72
Docteur MARANDAT Bernard	Chirurgie ortho. & traumat.	215 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 77 55 55
Docteur MARCHETTI Bernard	Gastro-Entérologie Hépatologie	118 RUE JEAN MERMOZ	13008 MARSEILLE	04 91 22 02 03
Docteur NAIM	Rhumatologie	486 RUE PARADIS	13008 MARSEILLE	04 91 77 32 32
Docteur PELLAT Jean Luc	Chir. Plastique & Reconstr.	393 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 71 77 17
Docteur PISAPIA Andre	Pathologies cardio-vasculaires	2 RUE HENRI CHENEVAUX	13008 MARSEILLE	04 91 79 19 50
Docteur ROUX Pierre Didier	Psychiatrie	215 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 77 55 55
Docteur SCHLAMA Serge	Chirurgie vasculaire	19 BOULEVARD RABATAU	13008 MARSEILLE	06 83 68 16 30
Docteur SPORTICH Eric	Psychiatrie	6 RUE WULFRAN PUGET	13008 MARSEILLE	04 91 71 52 98
Docteur TRAMONI Antoine Vincent	Psychiatrie	5 PARC MERMOZ - BD RODOCCANACHI	13008 MARSEILLE	04 91 54 84 47

MARSEILLE 9

Docteur DERMECHE Slimane	Oncologie médicale	INSTITUT PAOLI CALMETTES - 232 BD STE-MARGUERITE	13273 MARSEILLE CEDEX 09	06 42 99 64 22
Docteur GABISSON Pierre	Ophthalmologie	74 AVENUE DE MAZARGUES	13008 MARSEILLE	06 13 75 03 34
Docteur LAMBIICCHI Pierre	Pathologies cardio-vasculaires	79 RUE SYLVABELLE	13006 MARSEILLE	06 13 27 28 20
Docteur GALLEGRO Jeanne	Stomatologie	22 AVENUE DE TAHURE	13009 MARSEILLE	04 91 75 75 10
Docteur LANCON Christophe	Psychiatrie	C.H STE MARGUERITE - 270 BD DE STE MARGUERITE	13274 MARSEILLE CEDEX 09	04 91 43 55 51
Docteur TALLET Jean Michel	Chirurgie ortho. & traumat.	CENTRE PHOCEA - 10 BOULEVARD GUSTAVE GANAY	13009 MARSEILLE	04 91 17 30 32

MARSEILLE 10

Docteur CHICKLY Marc	Chirurgie ortho. & traumat.	HOPITAL LA RESIDENCE DU PARC 16 RUE G.BERGER	13010 MARSEILLE	04 91 83 99 21/20
Docteur PEYRON Jean Nicolas	Stomatologie	5 PLACE GUY DURAND	13010 MARSEILLE	04 91 44 83 43

MARSEILLE 12

Docteur PERREARD Eric	Psychiatrie	LE SULLY - 97 AVENUE WILLIAM BOOTH	13012 MARSEILLE	04 91 44 43 02
Docteur PERREARD Marc	Gastro-Entérologie Hépatologie	LE SULLY - 97 AVENUE WILLIAM BOOTH	13012 MARSEILLE	04 91 89 87 04
Docteur VIARD Dominique	Gynécologie obstétrique	CENTRE MEDICAL - 3 AVENUE DES BORROMEES	13012 MARSEILLE	04 91 93 91 19

MARSEILLE 13

Docteur BOULANGER MARINETTI Christophe	Psychiatre	8 AVENUE DES OLIVES	13013 MARSEILLE	06 61 10 40 94
Docteur FARGEON Roland	Pneumologie	121 CHEMIN DU MERLAN A LA ROSE	13013 MARSEILLE	04 91 98 05 26

MARSEILLE 14

Docteur ABA Philippe-Karim	Rhumatologie	STATION ALEXANDRE- 29/30 BOULEVARD CHARLES MORETTI	13014 MARSEILLE	04 95 05 00 00
Docteur SANTINI François Marie	Oto-Rhino-Laryngologie	SGAMI SUD- 299.CHEMIN DE SAINTE MARTHE	13014 MARSEILLE	06 76 48 19 61

MARSEILLE 15

Docteur BRAMIN Antoine	Chirurgie générale	C.H NORD - CHEMIN DE BOURRELY	13015 MARSEILLE	06 12 18 27 23
Docteur BRIGNATZ Jacques	Pneumologie	CLAT - 8 BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS	13015 MARSEILLE	04 13 31 75 50
Docteur CARIJN Paul	Psychiatrie	66 BOULEVARD HENRI BARNIER	13015 MARSEILLE	04 91 60 39 55
Docteur MALCA Samuel	Neurochirurgie	C.H NORD - CHEMIN DE BOURRELY	13015 MARSEILLE	04 91 96 86 20
Docteur NOUAR Rachid	Ophthalmologie	5 BOULEVARD CAPITAINE GEZE	13015 MARSEILLE	04 91 48 13 76
Docteur OULD YAHOUI Jean Marie	Psychiatrie	33 BOULEVARD DU BOSPHERE	13015 MARSEILLE	06 70 70 00 33

MARTIGUES

Docteur MARTELET Anne Marie	Pneumologie	ESPACE VENITIEN - 1 AVENUE SALVADOR	13500 MARTIGUES	04 42 80 85 05
Docteur SIMONIAN Claude	Pneumologie	C.H - 3 BOULEVARD DES RAYETTES	13698 MARTIGUES CEDEX	04 42 43 22 22

MIMET

Docteur GOURRHEUX Jean Claude	Rééducation réadaptation fonct	CENTRE P.CEZANNE - 929 ROUTE DE GARDANNE	13105 MIMET	04 42 65 39 08
-------------------------------	--------------------------------	--	-------------	----------------

SALON DE PROVENCE

Docteur CROUSILLAT Bernard	Pathologies cardio-vasculaires	CENTRE DE SANTE - BOULEVARD DE LA REINE JEANNE	13300 SALON DE PROVENCE	06 20 75 68 77
Docteur DUPENDANT Didier	Rhumatologie	333 BD LEDRU ROLLIN - LE MONTE CARLO	13300 SALON DE PROVENCE	04 90 53 02 02
Docteur HUGUES Bernard	Pneumologie	1 RUE JEAN COCTEAU PLACE MORGAN	13300 SALON DE PROVENCE	04 90 56 15 48

Liste validée par l'arrêté préfectoral

Marseille le : 28 février 2019

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale
Juliette TRIGNAT

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation
des médecins agréés
valable jusqu'au 23 janvier 2020

AIX EN PROVENCE

Docteur ARROUAS Armand	4 RUE PEYRESC	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 21 35 44
Docteur BLUTEAU Philippe	38 AVENUE VICTOR HUGO	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 21 35 44
Docteur BOURRET Bernard	70 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 96 18 06
Docteur BOUVET Sébastien	14 RUE DE LA FOURANE	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 33 33
Docteur CHAIX Roland	19 AVENUE VICTOR HUGO	13100 AIX EN PROVENCE	06 11 56 13 13
Docteur DECAMPOU DE GRIMALDI Antoine	28 BOULEVARD DU ROI RENE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 38 18 18
Docteur DE CUTTOLI Christine	CH D'AIX EN PROVENCE-AVENUE DES TAMARIS	13100 AIX EN PROVENCE	06 88 58 46 02
Docteur FERRANDEZ José	8 AVENUE VICTOR HUGO	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 19 34
Docteur GONZALEZ William	CENTRE MEDICAL - 10 RUE CHARLOUN RIEU	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 04 21
Docteur KAROUBY Jean Marc	5 RUE DU 4 SEPTEMBRE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 38 39 95
Docteur LABARUTIAS Pascal	RES.LA POMME DE PIN - 13 AVENUE DES BELGES	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 20 74 37
Docteur LAMBROPOULOS Denis	19 B AVENUE DES BELGES	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 33 11
Docteur LATIL Olivier	15 COURS GAMBETTA	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 96 49 45
Docteur JUVENAL Muriel	CDG13-BOULEVARD DE LA GRANDE THUMINE LES VERGES	13098 AIX EN PROVENCE	04 42 54 40 50
Docteur MAINA Claude	LES FRUITIERS 2 N° 14 - 105 AVENUE DE BREDASQUE	13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 67 97
Docteur MARTEL Jean	19 COURS MIRABEAU	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 03 81
Docteur MOREAU Carole	10 AV LUCIEN GAUTIER-RESIDENCE STE VICTOIRE BT L	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 60 70
Docteur N KAOUA Yves	4 AVENUE DES BELGES	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 45 52
Docteur PORCHERON Astrid	2 AVENUE DU VAL ST ANDRE - ENTREE 4	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 20 87
Docteur REINARD Marc	2 RUE DU 4 SEPTEMBRE	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 74 26
Docteur RICHARDOT Jean-Paul	7 RUE MARECHAL FOCH	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 90 57
Docteur SORDAGE Monique	19 COURS MIRABEAU	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 27 61 46
Docteur VALLI Pierre	1 PLACE RAMUS	13100 AIX EN PROVENCE	04 42 26 26 53

ARLES

Docteur LEGOEUIL Jean Jacques	9 RUE CONDORCET	13200 ARLES	04 90 18 24 24
Docteur MOULLET Jean Christophe	41 BOULEVARD EMILE COMBES	13200 ARLES	06 09 53 03 30

AUBAGNE

Docteur CUTTICA Jean Charles	25 RUE DES COQUIERES	13400 AUBAGNE	04 42 18 72 18
Docteur FENETRIER Eric	6 BOULEVARD SYLVIE	13400 AUBAGNE	04 42 03 07 40
Docteur GRELOT Jean Luc	51 AVENUE DES GOUMS	13400 AUBAGNE	04 91 81 05 43
Docteur OBADIA Joseph	25 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE GRP PIERROT BT A1	13400 AUBAGNE	06 62 64 13 49
Docteur OVANON Georges	13 AVENUE JOSEPH FALLEN	13400 AUBAGNE	04 42 03 10 00
Docteur PAYAN Richard	CL LA CASAMANCE - 33 BD DES FARIGOULES	13400 AUBAGNE	04 91 88 43 91
Docteur TORRESANI Jean Louis	CABINET MEDICAL - 60 A. ALLEE DES VERRIERS	13400 AUBAGNE	04 42 18 70 10

AURIOL

Docteur DOMINICI Christophe	ZAC DU PUJOL1 - AVENUE DU 19 MARS 1962	13390 AURIOL	04 42 70 89 08
-----------------------------	--	--------------	----------------

CARNOUX EN PROVENCE

Docteur SICHEL Claude	RES. 2 ENTREE B - PLACE MARECHAL LYAUTEY	13470 CARNOUX EN PROVENCE	04 42 73 66 66
-----------------------	--	---------------------------	----------------

CEYRESTE

Docteur PRAT Anne	33 BOULEVARD ALPHONSE DAVID	13600 CEYRESTE	06 09 88 48 10
-------------------	-----------------------------	----------------	----------------

CHATEAURENARD

Docteur GRANDPERRIN Arnaud	CENTRE MEDICAL - 32 B BOULEVARD GAMBETTA	13160 CHATEAURENARD	04 90 94 67 58
----------------------------	--	---------------------	----------------

EGUILLES

Docteur BROTELLE Jean Luc	515 CHEMIN DU VERGON	13510 EGUILLES	04 42 92 56 21
---------------------------	----------------------	----------------	----------------

ENSUES LA REDONNE

Docteur GARNIER Michel	1 TRAVERSE DU VIEUX JAS	13820 ENSUES LA REDONNE	04 42 44 84 33
------------------------	-------------------------	-------------------------	----------------

FUVEAU

Docteur DOUENEL Sophie	LE GRIFFON-ZAC DE LA BARQUE	13710 FUVEAU	04 42 51 12 08
Mme ZAMMIT Odile	2 RUE MIRABEAU	13710 FUVEAU	04 42 58 52 41

GARDANNE

Docteur ZUCK Sophie	C.C LA PLAINE - 930 AVENUE D'ARMENIE	13120 GARDANNE	06 26 37 32 85
---------------------	--------------------------------------	----------------	----------------

LA BOUILLADISSE

Docteur COFFIN Claude	2 BIS PLACE DE LA MAIRIE	13720 LA BOUILLADISSE	06 09 50 53 08
-----------------------	--------------------------	-----------------------	----------------

LA CIOTAT

Docteur SCHIAPPARELLI Robert	32 RUE FOUASSE	13600 LA CIOTAT	04 42 08 46 17
------------------------------	----------------	-----------------	----------------

LES PENNES MIRABEAU

Docteur PASQUALETTO Agnes	CENTRE MEDICAL - 58 AVENUE VICTOR HUGO	13170 LES PENNES MIRABEAU	04 42 02 77 78
Docteur TONDA Jean	1 BIS RUE DE ROUEN - LA GAVOTTE	13170 LES PENNES MIRABEAU	04 91 96 14 80

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation
des médecins agréés
valable jusqu'au 23 janvier 2020

MARSEILLE 1

Docteur BRU Stéphanie	24 RUE DE LA BIBLIOTHEQUE	13001 MARSEILLE	04 13 20 05 69
Docteur DOUMBIA Adamo	60 BOULEVARD VOLTAIRE	13001 MARSEILLE	06 20 49 00 17
Docteur EL HARRAR Patrick	102 LA CANEBIERE	13001 MARSEILLE	04 91 91 71 00
Docteur HADDAD Albert	102 LA CANEBIERE	13001 MARSEILLE	04 91 08 58 84
Docteur HERBAULT Herve	30 RUE NATIONALE	13001 MARSEILLE	04 91 90 11 05
Docteur SAGHROUN Marcel	6 RUE DES FABRES	13001 MARSEILLE	04 91 90 88 60
Docteur VERSINI Charlotte	LE GRIGNAN - 69 RUE SAINTE	13001 MARSEILLE	04 91 33 39 50

MARSEILLE 2

Docteur BERNARDINI Jean Pierre	60 BOULEVARD DES DAMES	13002 MARSEILLE	04 91 91 15 49
Docteur DELLAVALLE DURAND Audrey	DGRH-VILLE DE MARSEILLE- 90 BD DES DAMES	13002 MARSEILLE	06 91 73 54 23
Docteur DEVIN GASS Sylvie	DGRH-VILLE DE MARSEILLE- 90 BD DES DAMES	13002 MARSEILLE	04 91 55 26 84
Docteur ESKENAZI Maxime	17 PLACE DE LENCHE	13002 MARSEILLE	04 91 90 99 50
Docteur LASALARIE Jean-Marc	80 RUE DE LA REPUBLIQUE	13002 MARSEILLE	06 09 87 30 59
Docteur SCOTTO DI FASANO Daniel	MUTUELLE CENTRE DE SANTE - 38 RUE JEAN TRINQUET	13002 MARSEILLE	06 86 92 81 02
Docteur SIMONCINI Gilbert Alain	CENTRE DE SANTE - 38 RUE JEAN TRINQUET	13002 MARSEILLE	04 91 13 19 19

MARSEILLE 3

Docteur POMMIER Philip	CENTRE MEDICAL - 134 RUE FELIX PYAT	13003 MARSEILLE	04 91 02 30 30
------------------------	-------------------------------------	-----------------	----------------

MARSEILLE 4

Docteur BERTHET Henri	16 AVENUE FOCH	13004 MARSEILLE	04 91 86 02 65
Docteur CELLIER Bruno	14 BOULEVARD DU JARDIN ZOOLOGIQUE	13004 MARSEILLE	04 91 84 38 50
Docteur DIMET Jean Paul	CENTRE MEDICAL R.BACCI -15 CHEMIN DE ST BARNABE	13004 MARSEILLE	04 91 24 55 73

MARSEILLE 5

Docteur CULIOLI RANCELLI Jacqueline	DRHPS-APHM 80 RUE BROCHIER	13354 MARSEILLE CEDEX05	04 91 38 36 25
Docteur DEVRED Laurence	194 BOULEVARD CHAVE	13005 MARSEILLE	06 16 67 39 20
Docteur GUERCIA VINCENT Christine	DRH-APHM 80 RUE BROCHIER	13005 MARSEILLE	04 91 38 00 00
Docteur GUIGOU Bernadette	118 BOULEVARD BAILLE	13005 MARSEILLE	04 91 83 18 07
Docteur HATEMIAN Nathalie	DRH-APHM - 80 RUE BROCHIER	13005 MARSEILLE	04 91 38 00 00
Docteur LANKAR Charles	43 BOULEVARD EUGENE PIERRE	13005 MARSEILLE	04 91 47 04 90
Docteur MAGNE Jean	2 RUE DU CAMAS	13005 MARSEILLE	04 91 48 56 23
Docteur PIC Christian	CG-DGAS 52 AVENUE DE ST JUST	13266 MARSEILLE CEDEX 05	04 90 93 88 65
Docteur PIDELLO Hubert	200 BOULEVARD BAILLE	13005 MARSEILLE	04 91 78 66 63
Docteur ZINI Gerard Juda	CENTRE MEDICAL - 126 BOULEVARD CHAVE	13005 MARSEILLE	04 91 42 30 61

MARSEILLE 6

Docteur CAYOL Véronique	DRJSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN	13006 MARSEILLE	06 32 90 66 82
Docteur DANSETTE Jean Marc	65 A AVENUE DU PRADO	13006 MARSEILLE	04 91 79 14 14
Docteur DI LEO MASSIANI Beatrice	2 RUE D ARCOLE	13006 MARSEILLE	06 07 73 13 02
Docteur ELYAKIME Odile	DRJSCS/PACA - 66A RUE SAINT SEBASTIEN	13006 MARSEILLE	06 87 71 27 23
Docteur LEPINE Françoise	184 RUE PARADIS	13006 MARSEILLE	04 91 57 01 51
Docteur NGUYEN VAN LOC Eric	184 RUE PARADIS	13006 MARSEILLE	06 09 50 26 38
Docteur OTTAVI André	DRJSCS/Paca - 66A RUE SAINT SEBASTIEN	13006 MARSEILLE	06 25 27 49 69
Docteur MILLELIRI Jacques	DRJSCS/Paca - 66A RUE SAINTT SEBASTIEN	13006 MARSEILLE	06 29 13 00 51
Docteur PHILIBERT Patrick	1 BOULEVARD LOUIS SALVATOR	13006 MARSEILLE	04 91 54 80 20
Docteur ROBIN Pierre	4 RUE D'ANGKOR	13006 MARSEILLE	04 91 37 10 63
Docteur THERY Didier	53 RUE DU LODI	13006 MARSEILLE	04 91 42 87 36

MARSEILLE 7

Docteur CHICKLY Michele	3 RUE DECAZES	13007 MARSEILLE	04 91 31 77 27
Docteur GIRAUD Richard	SOS MEDECINS - 21 RUE CAPITAINE DESSEMOND	13007 MARSEILLE	04 91 52 91 51
Docteur MIREUR Olivier	9 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE	13007 MARSEILLE	04 96 11 28 29
Docteur NIDDAM Maurice	7 RUE CRINAS	13007 MARSEILLE	04 91 31 89 26
Docteur TEDDE Gilles	114 RUE SAINTE	13007 MARSEILLE	04 91 33 95 62

MARSEILLE 8

Docteur ANCENYS Clara	129 AVENUE DE MAZARGUES	13008 MARSEILLE	04 91 77 42 26
Docteur ARROUET KRYSINSKI Marie-Annick	16 BOULEVARD PEPIN	13008 MARSEILLE	04 91 22 83 03
Docteur BERAHA Harold	30 BOULEVARD DE STE ANNE - LE MANOIR	13008 MARSEILLE	04 91 71 71 72
Docteur BORGNETTA Marc	I.N.PP ENTREE 3 PORT DE LA POINTE-ROUGE BP 157	13267 MARSEILLE CEDEX 08	04 96 14 09 61
Docteur BOTTINI Bernard Michel	152 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 04 66 04
Docteur COLLETTE Philippe	141 AVENUE DE HAMBOURG - LES TERRASES BT B	13008 MARSEILLE	04 91 73 24 24
Docteur DESENCLOS Jean Marc	152 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 94 97 48
Docteur DUVAL Thierry	41 BOULEVARD EDOUARD HERRIOT	13008 MARSEILLE	04 91 65 28 68
Docteur FAURÉ Jean Luc	538 RUE PARADIS	13008 MARSEILLE	04 91 23 32 92
Docteur GLATZ Bernard	43 BOULEVARD PERIER	13008 MARSEILLE	04 91 53 34 25
Docteur HAGEGE Lucien	CENTRE MEDICAL - 141 AVENUE DE HAMBOURG	13008 MARSEILLE	04 91 73 50 49
Docteur ORTICONI Mathieu	306 ROND POINT DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 96 20 34 70
Docteur RECORBET Guy	GROUPE MEDICAL - 6 BOULEVARD VELASQUEZ	13008 MARSEILLE	04 91 73 10 73
Docteur REMY Brigitte	271 AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	06 62 56 70 49
Docteur VISCONTI Alexandre	394 B AVENUE DU PRADO	13008 MARSEILLE	04 91 77 49 04

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation
des médecins agréés
valable jusqu'au 23 janvier 2020

<u>MARSEILLE 9</u>			
Docteur ABOU Michael	NOUVEAU PARC SEVIGNE - 7 PLACE MIGNARD	13009 MARSEILLE	04 91 47 04 96
Docteur FAREAU Didier	23 BOULEVARD DE LA CONCORDE	13009 MARSEILLE	04 91 40 64 23
Docteur ROUAH Michel	121 BOULEVARD PAUL CLAUDEL - PARC FLEURI BT E3	13009 MARSEILLE	04 91 75 04 80
<u>MARSEILLE 10</u>			
Docteur IMBERT Guy	RES. BELLEVUE BT 11 - 143 BD PAUL CLAUDEL	13010 MARSEILLE	04 91 75 52 07
<u>MARSEILLE 11</u>			
Docteur BRESSIN Jean Paul	CENTRE - TRA DE LA VALBARELLE A ST LOUP	13011 MARSEILLE	04 91 87 63 00
Docteur BODOSSIAN Aude	155 ROUTE DES TROIS LUCS	13011 MARSEILLE	04 91 43 00 03
Docteur GERONIMI BERGASSOLI Laurence	20 AVENUE EMMANUEL ALLARD	13011 MARSEILLE	04 91 44 77 52
Docteur GUILHOT Olivier	120 BOULEVARD DE LA MILLIERE	13011 MARSEILLE	04 91 36 03 18
Docteur LAFEUILLADE Dominique	RES. LES OPALINE - SAINT ANDRE	13011 MARSEILLE	06 08 77 26 00
Docteur LAMARCHI Jean François	CENTRE MEDICALE VALENTINE- 155 ROUTE DES 3 LUCS	13011 MARSEILLE	06 08 02 12 76
Docteur MATHERON Anthony	ESPACE SANTE VALENTINE- 155 ROUTE DES 3 LUCS	13011 MARSEILLE	04 91 43 00 03
Docteur MECHOUEK Rachid	70 RUE ARNOULD	13011 MARSEILLE	04 91 36 24 56
Docteur PERRY Philippe	CLINIQUE LA PROVENCALE- 164 ROUTE DES CAMOINS	13011 MARSEILLE	07 83 21 55 24
Docteur SQUARCIONI Nicolas	CAMOINS-LES-BAINS - 50 ROUTE DE LA TREILLE	13011 MARSEILLE	04 91 43 05 76
Docteur TERRAMORSI Jean-Jacques	CENTRE LOU PESCAIRE BT L - 84 AVENUE W.BOOOTH	13011 MARSEILLE	04 91 45 27 81
<u>MARSEILLE 12</u>			
Docteur PAULIC Pierre	LES IFS - 30 AVENUE DU BOUSQUETIER	13012 MARSEILLE	04 91 93 26 68
<u>MARSEILLE 13</u>			
Docteur ABOU Roger	15 RUE NOGARETTE BT10-CHEMIN DU MERLAN	13013 MARSEILLE	04 91 98 15 84
Docteur BALANTZIAN Michel	17 BIS AVENUE DE FUYEAU	13013 MARSEILLE	04 91 70 01 51
Docteur BERTOLINO Antoine	22 AVENUE DE SAINT-JEROME	13013 MARSEILLE	04 91 66 46 66
Docteur BONNEAUD Jacques	67 AVENUE DE LA ROSE PARC DES ROSES BT B7	13013 MARSEILLE	04 91 66 85 25
Docteur CONFORTO Charles Andre	148 RUE ALPHONSE DAUDET	13013 MARSEILLE	04 91 66 45 23
Docteur DRAI PERRIER Anne Lise	LA GARDE BT B7 - 11 BOULEVARD DU METRO	13013 MARSEILLE	04 91 66 46 99
Docteur FERRARI Guy	64 TRAVERSE DE LA BALME	13013 MARSEILLE	06 13 80 05 80
Docteur LARTIGUE Christian	8 RUE SIMONE WEIL	13013 MARSEILLE	07 61 78 10 85
Docteur NUSIMOVICI Jean Claude	60 AVENUE DE LA CROIX ROUGE	13013 MARSEILLE	04 91 66 08 67
<u>MARSEILLE 14</u>			
Docteur BECHARA Joseph	RES. LE MAIL BT C1 - 51 BD MAHBOUBI TIR	13014 MARSEILLE	04 91 63 63 64
Docteur BERLIOUX Claude	SAGMI SUD - 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS	13014 MARSEILLE	06 25 01 66 94
Docteur BRIEUSSEL Dominique	CENTRE MEDICAL J JAURES - 24 AVENUE DES ARNAVAUX	13014 MARSEILLE	04 91 98 43 75
Docteur BRUNA ROSSO Anne	EPHAD - 72 AVENUE CLAUDE MONET	13014 MARSEILLE	04 95 05 10 40
Docteur CARISSIMI Christine	EMP SERV MED STATUAIRE 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS	13014 MARSEILLE	04 86 57 68 62
Docteur CINI Serge	LE CHAZELET - 21 TRAVERSE DES ROSIERS	13014 MARSEILLE	04 91 98 15 96
Docteur COEROLI Jean Noël	EMP SERV MED STATUAIRE 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS	13014 MARSEILLE	06 61 40 82 53
Docteur DANDALEIX VINCENTELLI Anne Marie	EMP SERV MED STATUAIRE 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS	13014 MARSEILLE	04 86 57 68 62
Docteur DISTANTI Marc André	VILLAGE SANTE-24B BOULEVARD CHARLES MORETTI	13014 MARSEILLE	04 91 65 88 89
Docteur GUILPAIN Jean Yves	4 AVENUE CLAUDE MONET	13014 MARSEILLE	04 88 44 34 99
Docteur KORICHE Abdelmalek	178 CHEMIN DE STE MARTHE-C.MEDICAL MAGDELEINE	13014 MARSEILLE	04 91 98 31 51
Docteur MUSARELLA Raymond	CENTRE MEDICAL - 24 AVENUE DES ARNAVAUX	13014 MARSEILLE	04 91 98 43 75
Docteur MAURY Jacques	EMP SERV MED STATUAIRE 54 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS	13014 MARSEILLE	04 86 57 68 55
Docteur MOUHOUBI Moussa	218 CHEMIN DE STE MARTHE - CAMPAGNE PICON BT D2	13014 MARSEILLE	04 91 98 23 32
Docteur TATARIAN Ara	SAGMI SUD - 299 CHEMIN DE SAINTE-MARTHE	13014 MARSEILLE	06 09 95 36 98
<u>MARSEILLE 15</u>			
Docteur AGOPIAN Philippe	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 91 28 47 47
Docteur BARRA Jean Louis	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	06 07 29 20 54
Docteur BOUTBOUL Serge	253 CHEMIN DE MADRAGUE-VILLE	13015 MARSEILLE	04 91 63 03 33
Docteur CHASTEL Frédérique	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 42 16 69 94
Docteur DELAGE Gérard	240 ROUTE NATIONALE DE ST ANTOINE	13015 MARSEILLE	04 91 96 00 46
Docteur FABBRI Joel	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	06 87 71 74 41
Docteur FELICELLI Jacques	192 RUE DE LYON	13015 MARSEILLE	04 91 02 92 40
Docteur GUIDUCCI Jean Remi	CENTRE CARDIO - 1 ROUTE DE LA GAVOTTE	13015 MARSEILLE	04 91 96 19 28
Docteur GULESSIAN Maryse	IRFSS H.BOIGNY - 416 CHEMIN DE LA MADRAGUE-VILLE	13015 MARSEILLE	04 91 38 20 16
Docteur MAGNIEN Christine	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 91 28 47 47
Docteur PONS Frank	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	06 28 58 29 87
Docteur PORTE Henri	1 BOULEVARD DE LUNEL	13015 MARSEILLE	04 91 96 09 00
Docteur SANCHIZ RISSO	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 91 28 47 47
Docteur SEBASTIEN Christian	4 ALLEE DU CENTAURE	13015 MARSEILLE	04 91 60 53 09
Docteur TRAVERSA Robert	SDIS13-ZI - LA DELORME - 1 AV BOISBAUDRAN	13326 MARSEILLE CEDEX 15	04 91 28 47 47
<u>MARSEILLE 16</u>			
Docteur CAPARROS Dominique	CENTRE MEDICAL-57 CHEMIN DE MOZAMBIQUE	13016 MARSEILLE	04 91 46 38 31
Docteur FAREN Gilbert	740 CHEMIN DU LITTORAL	13016 MARSEILLE	04 91 46 05 51

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DES BOUCHES-DU-RHONE
conformément au décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation
des médecins agréés
valable jusqu'au 23 janvier 2020

Docteur MADRID André	38 PLAGE DE L ESTAQUE	13016 MARSEILLE	04 91 46 09 09
<u>MARTIGUES</u>			
Docteur BLANVILLAIN Claudia	12 RUE JEAN ROQUE - NOUVEAU PRADO	13500 MARTIGUES	04 42 80 41 51
Docteur GILLE Alain	14 RUE EDOUARD AMAVET	13500 MARTIGUES	04 42 07 07 51
Docteur GRAZZINI Jean Paul	ESPACE VENITIEN - 1 AV SALVADOR ALLENDE	13500 MARTIGUES	04 42 49 44 55
Docteur GUEZ Gilles	HOTEL DE POLICE -RUE COMMANDANT L HERMINIER	13500 MARTIGUES	04 42 05 20 95
Docteur LEGRIS Thierry	4 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - BT A	13500 MARTIGUES	04 42 49 37 37
<u>MIRAMAS</u>			
Docteur NGUYEN TAN QUOC Eric	22 RUE JOURDAN - ANGLE RUE VOLTAIRE	13140 MIRAMAS	04 90 50 20 00
<u>MOURIES</u>			
Docteur BARGIER Jacques	23 RUE PASTEUR	13890 MOURIES	04 90 47 50 14
<u>PLAN DE CUQUES</u>			
Docteur FASSANARO Gérard	LE BOCAGE II MAIL BT D1-CHARLES DE GAULLE BT D1	13380 PLAN DE CUQUES	06 07 54 03 88
<u>PORT ST LOUIS DU RHONE</u>			
Docteur BULLOCK Farid	29 RUE BERANGER	13230 PORT ST LOUIS DU RHONE	04 90 55 70 73
<u>PUYRICARD</u>			
Docteur BELZER Philippe	CENTRE MEDICAL DU VILLAGE DU SOLEIL	13540 PUYRICARD	04 90 50 47 39
Docteur DAVID CALVET Xavier	4 CHEMIN DES ECOLES	13540 PUYRICARD	04 42 92 11 99
<u>RAPHALE LES ARLES</u>			
Docteur ANNETIN Alain	10 RUE DES SANTONS	13280 RAPHELE LES ARLES	04 90 98 31 29
<u>SALON DE PROVENCE</u>			
Docteur CHANUT Christophe	6 ALLEE RENE CORTE	13300 SALON DE PROVENCE	04 42 86 26 55
Docteur ROUSSELLET Christian	85 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	13300 SALON DE PROVENCE	04 90 56 06 33
<u>SAINT CHAMAS</u>			
Docteur DEJARDIN Robert	11 RUE DE LA LIBERTE	13250 SAINT-CHAMAS	06 09 58 33 33
<u>SAINT MARTIN DE CRAU</u>			
Docteur CUCCIA Bernard	15 RUE DU SOLEIL	13310 SAINT-MARTIN DE CRAU	04 90 47 22 05
<u>SAINT REMY DE PROVENCE</u>			
Docteur CHEVAL Nicolas	POLE SANTE ST BERNARD - AV DE LATTRE DE TASSIGNY	13210 SAINT-REMY DE PROVENCE	04 32 60 14 80
Docteur GRUBAIN Didier	POLE SANTE ST BERNARD - AV DE LATTRE DE TASSIGNY	13210 SAINT-REMY DE PROVENCE	04 90 92 23 09
<u>TARASCON</u>			
Docteur DE FINANCE François	10 BOULEVARD GAMBETTA	13150 TARASCON	06 89 75 77 48
<u>VAUVENARGUES</u>			
Docteur JACQUOT Eric	KORIAN L' AGORA - RD 10	13126 VAUVENARGUES	06 33 85 99 66
<u>VELAUX</u>			
Docteur PASCAL Claude	11 AVENUE HELENE BOUCHER CD 55	13680 VELAUX	04 42 87 44 30
<u>VITROLLES</u>			
Docteur ETIENNE Yves	4 PLACE DE LA REPUBLIQUE - VIEUX VILLAGE	13127 VITROLLES	04 42 89 91 01
Docteur FRANCON Jean Luc	13 AVENUE DU 8 MAI 1945 - LA FRESCOULE	13127 VITROLLES	04 42 79 75 01
Docteur JEAN Patrick	MONTEE DU ROCHER	13127 VITROLLES	04 42 75 15 33

Liste validée par l'arrêté préfectoral
Marseille le : 28 février 2019

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale
Juliette TRIGNAT

DDTM 13

13-2019-03-01-005

Arrêté Préfectoral portant autorisation dérogatoire à l'article L.411-1, au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement pour procéder à la perturbation intentionnelle et à la régulation du Goéland leucophée (*Larus Michahellis*) afin d'en limiter les nuisances à l'encontre des biens et des personnes sur le territoire de la commune de Martigues



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DES BOUCHES-DU-RHÔNE**
SERVICE MER, EAU ET ENVIRONNEMENT
PÔLE NATURE ET TERRITOIRES

Arrêté préfectoral portant autorisation dérogatoire à l'article L411-1, au titre de l'article L411-2 du Code de l'Environnement, pour procéder à la perturbation intentionnelle et à la régulation du Goéland leucophée (*Larus Michahellis*) afin d'en limiter les nuisances à l'encontre des biens et des personnes sur le territoire de la commune de Martigues.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu la Directive Européenne n° 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le Code de l'Environnement, articles L.411-1, L.411-2, 4°, c) ;

Vu le Code Rural, article L.221-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande d'instruction des dérogations définies au 4^{ème} alinéa de l'article L411-2 du Code de l'Environnement portant sur les espèces de faune et flore ainsi que les habitats à protéger ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mars 2016 relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, ci-après dénommée « la DDTM 13 » ;

Considérant la présence importante du Goéland leucophée sur la commune de Martigues, aggravée par son comportement territorial agressif occasionnant des nuisances à l'encontre des biens et des personnes, et qu'à ce propos, il n'existe pas d'autres moyens que ceux disposés par le présent acte pour en limiter l'impact ;

Considérant la demande de la commune de Martigues, ci-après dénommée "Ville de Martigues", formulée en date du 26 novembre 2018 pour l'octroi d'une dérogation à l'article L.411-1, en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement pour intervenir dans le sens d'une régulation de la population de Goéland leucophée, sous la signature de son maire, monsieur Gaby CHARROUX ;

Considérant l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) en date du 29 décembre 2018 ;

Considérant que la présente autorisation dérogatoire ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, à la population régionale de Goéland leucophée estimée à 20 000 couples ;

1/5

Considérant que la commune de Martigues fait partie des communes classées en zone à risque particulier et prioritaire sur le plan de la gestion du risque épizootique en regard de l'Influenza aviaire, en application de l'arrêté du 16 mars 2016 susvisé ;

Considérant la note de service n°DGAL/SDSPA/N2016-507 du 22 juin 2016 relative à la surveillance événementielle des mortalités d'oiseaux sauvages au regard du risque Influenza aviaire ;

Considérant le Règlement Sanitaire Départemental des Bouches-du-Rhône ;

Considérant les résultats de la consultation publique proposée du 4 au 24 février 2019 sur le site de la préfecture des Bouches-du-Rhône, laquelle n'a donné lieu à aucune observation ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}, objectif :

Le présent arrêté fixe les actions à mener par la Ville de Martigues ou ses délégataires à l'encontre du Goéland leucophée sur son territoire :

- 1) Pour réduire les nuisances générées par cette espèce à l'encontre des personnes et des biens, au titre de la préservation de la santé, de la salubrité et de la sécurité publiques ;
- 2) Pour participer à l'épidémiosurveillance de l'Influenza aviaire dans le cadre des mesures susvisées prescrites par l'État.

Article 2, bénéficiaire, périmètre et modalités administratives d'intervention :

1) Bénéficiaire :

La présente autorisation dérogatoire est octroyée à la Ville de Martigues, représentée par son maire, monsieur Gaby CHARROUX.

2) Périmètre d'intervention :

Les dispositions du présent acte sont applicables à tout le territoire de la commune, à l'exception des périmètres industriels pour lesquels des dispositions relatives à la présence du Goéland leucophée sont prises indépendamment.

3) Délégation d'intervention :

Sur le périmètre défini à l'alinéa précédent, le bénéficiaire pourra déléguer l'exécution des opérations prévues par le présent acte à des établissements publics ou privés, dans le respect des dispositions du présent acte.

Article 3, personnels missionnés pour les interventions visées à l'article 4 :

Les interventions à l'encontre du Goéland leucophée sont obligatoirement réalisées par du personnel qualifié :

- 1) À défaut de pouvoir justifier d'une expérience ou d'un savoir faire en la matière, les personnels missionnés sur les tâches de régulation du Goéland leucophée devront avoir suivi au moins une formation dispensée par un organisme choisi après avis de la DDTM 13.
- 2) Dans l'exercice des actions mentionnées à l'article 4 du présent arrêté pour laquelle il est mandaté, chaque personnel devra être porteur d'un ordre de mission annuel et nominatif établi par le bénéficiaire, visant le présent arrêté, pour agir sur la population de Goéland leucophée dans le périmètre délimité à l'article 2.

Article 4, interventions à l'encontre du Goéland leucophée :

1) Mesures préventives :

Ce sont des mesures visant à mieux connaître la population effective de Goélands leucophées sur la commune, à rendre le milieu urbain inhospitalier pour l'espèce et à informer le public :

a) La Ville de Martigues effectuera chaque année l'inventaire de la population de Goéland leucophée de son territoire.

b) La Ville de Martigues s'efforcera de limiter l'accès des animaux sauvages aux lieux de stockage et de dépôts de déchets ménagers et industriels.

c) Sur la base du Règlement Sanitaire Départemental, la Ville de Martigues mettra en œuvre un programme d'information du public :

- sur les risques sanitaires dus à la proximité du Goéland leucophée, notamment au sujet de l'Influenza aviaire.
- sur l'interdiction de nourrir des animaux sauvages susceptibles de porter atteinte à la sécurité et la salubrité publique ;
- sur la conduite à tenir en cas de nuisance avérée due à la présence du Goéland leucophée.

2) Mesures curatives :

Ce sont les mesures visant à réduire les nuisances causées par le Goéland leucophée. Elles seront mises en œuvre à l'initiative de la Ville de Martigues ou à la demande des usagers ou des ayants droit :

a) Cas d'occupation avérée de site par le Goéland leucophée sans nidification ou avec prémices de nidification :

- Perturbation intentionnelle à l'aide d'émissions sonores et de moyens non-vulnérants.
- Démantèlement des ébauches de nids associé, dans la mesure du possible et compte tenu des contraintes techniques, à la pose d'entraves à la nidification non-vulnérantes.

b) Cas d'occupation avérée de site par le Goéland leucophée avec nidification :

- Démantèlement des nids ne présentant pas de ponte associé dans la mesure du possible et compte tenu des contraintes techniques, à la pose d'entraves à la nidification non-vulnérantes.
- Maintien en l'état des nids présentant une ponte. Ce maintien sera associé à une action de stérilisation de tous les œufs présents dans le nid par immersion dans une solution d'huile ou aspersion par le même type de solution. Les œufs ainsi stérilisés seront laissés dans les nids, sans entraves à leur accès, jusqu'à ce que les couples nicheurs les abandonnent. Une fois le nid abandonné, celui-ci sera détruit ainsi que les œufs qu'il contient et l'emplacement sera, dans la mesure du possible et compte tenu des contraintes techniques, pourvu d'entraves à la nidification non-vulnérantes.

c) Cas où l'euthanasie de Goélands leucophées pourra être envisagée :

- Tout Goéland leucophée blessé ou dans l'incapacité de voler, tombé du nid ou en errance sur le domaine public ou privé, pourra être détruit.
- Les nichées signalées ou découvertes tardivement, contenant des œufs et/ou des subadultes, dans un environnement sensible dû à la proximité de personnes vulnérables telles que des enfants, des personnes âgées ou des travailleurs en extérieur, et d'une façon générale portant préjudice à l'hygiène et à la sécurité des usagers, pourront être détruites ainsi que les nids, à l'appréciation du niveau de nuisance du site concerné par le bénéficiaire. Ces actions seront suivies dans la mesure du possible et compte tenu des contraintes techniques, à la pose d'entraves à la nidification non-vulnérantes ;
- Les individus adultes ou subadultes concernés seront capturés, transportés dans des conteneurs prévus à cet effet par la réglementation en vigueur, puis euthanasiés hors site par injection létale pratiquée par un vétérinaire .

Article 5, cas de mortalités anormales d'oiseaux sauvages :

Dans le cadre de la surveillance et de la prévention de l'infection de l'avifaune par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), le protocole du réseau SAGIR (Surveiller pour agir) sera obligatoirement mis en œuvre par le bénéficiaire dans le périmètre délimité à l'article 2.

Pour le département des Bouches-du-Rhône, le protocole comprend les deux niveaux de surveillance suivants :

1. **Surveillance dite "événementielle classique" :**
 - a) Elle s'exerce en l'absence de circulation virale d'IAHP ;
 - b) Le bénéficiaire de la présente autorisation alerte l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ci-après dénommé « ONCFS ») ou la Fédération des Chasseurs des Bouches-du-Rhône (ci-après dénommée « FDC13 ») en cas de découverte :
 - d'un cadavre de Cygne ;
 - d'au moins trois cadavres d'une ou plusieurs espèces d'oiseaux, autres que le Cygne, dans un rayon d'environ 500 mètres et sur un laps de temps maximal d'une semaine.
2. **Surveillance dite "événementielle renforcée" :**
 - a) Elle s'exerce en présence de circulation virale d'IAHP ;
 - b) En complément des critères de surveillance dite "événementielle classique", le bénéficiaire de la présente autorisation alerte l'ONCFS ou la FDC13 en cas de découverte :
 - d'un cadavre d'oiseau appartenant aux familles suivantes : Anatidés, Laridés et Rallidés.

Dans le cadre des deux niveaux de surveillance ci-dessus, les signalements de mortalités d'oiseaux sauvages devront être faits à l'Interlocuteur Technique Départemental du réseau SAGIR (ITD-SAGIR), agent de l'ONCFS (Tél. : 04.42.17.02.50 / Mél : sd13@oncfs.gouv.fr) ou agent de la FDC13 (Tél : 04.42.92.16.75 / Mél : contact@fdc-13.com) qui décidera de la recherche éventuelle d'IAHP.

Dans le cas d'une recherche d'IAHP décidée par l'ITD-SAGIR, la collecte et le transport des cadavres vers le laboratoire d'analyses seront assurés par le service départemental de l'ONCFS et la FDC13. Le présent arrêté vaut autorisation de transport pour les cadavres d'oiseaux sauvages découverts dans le périmètre délimité à l'article 2.

Article 6, bilan des opérations de régulation :

Le bénéficiaire devra présenter en fin de chaque exercice annuel un bilan détaillé de l'ensemble des interventions menées à l'encontre du Goéland leucopnée, en application de l'article 4 du présent arrêté.

Ce bilan devra également mettre en évidence de façon qualitative et quantitative, les incidences des interventions de régulation sur la population de Goélands leucopnées et sur les objectifs mentionnés en article 1.

Les bilans annuels des opérations seront transmis à la DDTM 13 ainsi qu'à la DREAL PACA.

L'établissement de ces bilans annuels conditionne l'octroi du renouvellement de la présente autorisation.

Article 7, période de validité :

La présente autorisation est valide de sa date de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône au 31 décembre 2021 inclus.

Article 8, publication et recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois suivant sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 9, exécution :

- Le Préfet de Police du département des Bouches-du-Rhône,
 - La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
 - Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
 - Le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental des Bouches-du-Rhône,
 - Le Directeur de l'Agence Interdépartementale Bouches-du-Rhône-Vaucluse de l'Office National des Forêts,
 - Le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage des Bouches-du-Rhône,
 - Le Président de la Fédération des Chasseurs des Bouches-du-Rhône,
 - Le Maire de Martigues,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 01 mars 2019

Le Chef du Service Mer, Eau et Environnement
Nicolas CHOMARD

SIGNE

Préfecture-Cabinet

13-2018-12-14-013

Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale,
départementale et communale à l'occasion de la promotion
du 1er janvier 2019



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Bureau de la représentation de l'État
Mission vie citoyenne

ARRÊTÉ N°

accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le code des communes et notamment ses articles R411-41 à R411-53 ;

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu la circulaire NOR/INT/A/06/00103/C du 6 décembre 2006 du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

Vu la circulaire NOR/IOC/A/09/16691/C du 15 juillet 2009 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

À l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que les fonctionnaires et agents dont les noms suivent sont récompensés pour les services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'habitation à loyer modéré et les caisses de crédit municipal ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTE

- Article 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales et des établissements publics dont les noms suivent.
- Article 2 : Monsieur le secrétaire général par intérim et Madame la directrice de cabinet sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2018

Signé

Pierre DARTOUT